



MAIRIE DE CAMPAN
HAUTES-PYRÉNÉES

Conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 11
Nombre de votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 04 DECEMBRE 2025
(Date de convocation : 28 novembre 2025)

Délibération N° 20251204-15c

Le quatre décembre deux mille vingt-cinq à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Campan, en séance publique, sous la présidence de M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire,

Étaient présents :

M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire, Mme Dominique Borgella-Adjudant, Mme Sarah Laguerre, M. Thibaut Maurin, M. Thierry Ribeiro, Mme Viviane Torné, M. Laurent Santucci, M. Jean-François Rabaud, M. Sylvain Saligot, M. Etienne Lay et Mme Aurore Ville, formant le quorum des membres en exercice.

Étaient absents :

Mme Charlotte Foubert : procuration donnée à Mme Aurore Ville
Mme Catherine Pécondon-Montgaillard : procuration donnée Alexandre Pujo-Menjouet
Mme Mélissa Pujo-Menjouet : procuration donnée à Mme Dominique Borgella-Adjudant
M. Benjamin Soucaze-Soudat : procuration donnée à M. Etienne Lay

Secrétaire de séance : Mme Dominique Borgella-Adjudant

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION 2026 – MISE EN SECURITE PONTS

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2024, le CEREMA a accompagné la commune dans le cadre du Programme National Ponts. Il a recensé et fait un diagnostic sur une vingtaines de ponts et piliers de soutènement. Les travaux pour la réhabilitation du pont dit « du Camp bataillé » à Payolle s'élèvent à 44 000 € HT (52 800 € TTC).

Il est proposé de solliciter les aides auprès de l'Etat au titre de la DETR et du Conseil Départemental au titre du FAR selon le plan de financement suivant :

DEPENSES	€ HT	RECETTES	€	%
Réhabilitation du pont (travaux)	44 000 €	Etat (DETR 2026)	8 800 €	20 %
		CEREMA (PNP TRAVAUX 2023-2026°	26 400 €	60 %
		Autofinancement	8 800 €	20 %
TOTAL	44 000 €	TOTAL	44 000 €	

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

○ **Article Unique** : approuve la demande de subvention pour les travaux de mise en sécurité des ponts comme présentée ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération.

Date d'affichage : 16/12/2025

Fait pour extrait conforme
Le Maire
Alexandre Pujo-Menjouet